

- COMMUNE DE LUDESSE -

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 AVRIL 2015

Réuni en session ordinaire

Présents : M. MARAIS René, GUILLAUME Michel, VIALARD Bruno, BASTIDE Laure, DESCAMPS Stéphane, AUDIGIER David, VIDAL Elisabeth, GRENIER Julie, RABY Dominique, AVRIL Céline, MAHINC Didier.

Représentés :

Absents :

Date de la convocation : 27 mars 2015

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 30.

Madame GRENIER Julie est élue secrétaire de séance.

Après lecture et approbation de la dernière séance, l'ordre du jour est abordé.

1. Compte administratif 2014 – compte de gestion.

Budget Commune :

Présenté par GUILLAUME Michel.

NATURE	Fonctionnement	Investissement
Dépenses totales de l'exercice	382 164,05 €	89 971,04 €
Recettes totales de l'exercice	405 347,53 €	127 301,48 €
Résultat de l'exercice	23 183,48 €	37 330,44 €
Résultat N-1 reporté	195 467,91 €	-46 051,08 €
Résultat définitif 2014	218 651,39 €	-8 720,64 €
	Résultat global de la structure (1) + (2)	209 930,75 €

VOTE :	POUR :	10	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

Budget CCAS :

Présenté par BASTIDE Laure.

NATURE	Fonctionnement	Investissement
Dépenses totales de l'exercice	1 692,10 €	
Recettes totales de l'exercice	1 408,00 €	
Résultat de l'exercice	-284,10 €	
Résultat N-1 reporté	842,88 €	
Résultat définitif 2014	558,78 €	
	Résultat global de la structure (1) + (2)	558,78 €

VOTE :	POUR :	8	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

Budget Assainissement :

Présenté par GUILLAUME Michel.

NATURE	Fonctionnement	Investissement
Dépenses totales de l'exercice	15 395,04 €	24 917,83 €
Recettes totales de l'exercice	81 709,23 €	28 194,77 €
Résultat de l'exercice	66 314,19 €	3 276,94 €
Résultat N-1 reporté		
Résultat définitif 2014	66 314,19 €	3 276,94 €
	Résultat global de la structure (1) + (2)	69 591,13 €

VOTE :	POUR :	10	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

2. Approbation des comptes de gestion de M. FLATRES – Trésorier.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

3. Affectation du résultat de fonctionnement 2014.

Budget communal

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 46 051,08 €		37 330,44 €	124 124,00 € 57 792,00 €	- 66 332,00 €	- 75 052,64 €
FONCT	269 532,99 €	74 065,08 €	23 183,48 €			218 651,39 €

Le résultat d'investissement cumulé est de - 8 720,64 €

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 218 651,39 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	218 651,39 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	75 052,64 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	143 598,75 €
Total affecté au c/ 1068 :	75 052,64 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

VOTE : POUR : 11 CONTRE : ABSTENTION :

Budget assainissement

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	0,00 €		3 276,94 €	383 816,00 € 242 250,00 €	- 141 566,00 €	- 138 289,06 €
FONCT	0,00 €	0,00 €	66 314,19 €			66 314,19 €

Le résultat d'investissement cumulé est de 3 276,94 €

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 66 314,19 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	66 314,19 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	66 314,19 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0 €
Total affecté au c/ 1068 :	66 314,19 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

VOTE : POUR : 11 CONTRE : ABSTENTION :

CCAS Budget primitif 2015.

Membres :

BASTIDE – DESCAMPS – VIDAL – GRENIER

GADET – LESTRADE – LONGEROCHE – HERNANDEZ.

Le budget primitif 2015 du CCAS s'équilibre à : 2 250,00 €uros

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

4. Vote des taux d'imposition 2015.

Fixation des taux d'imposition (T.H. – T.F.B. – T.F.N.B.) pour 2015 :

Rappel taux 2014

*Taxe d'Habitation 14,43 %

*Taxe Foncière (bâti) 19,73 %

*Taxe Foncière (non bâti) 76,50 %

M. le Maire propose de maintenir ces taux.

Décision du conseil municipal : maintien des taux 2014.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

5. Budget primitif 2015.

*Le budget primitif 2015 de la commune s'équilibre à

-section de fonctionnement 500 049,00 €uros

-section d'investissement 211 050,00 €uros

Subventions accordées aux associations : (OCCE Coopérative scolaire école ludesse, OCCE Collège de Champeix, SOS Animaux, Association Parents d'Elèves, Association mise en valeur des forts, Mission locale pour les jeunes du Val d'Allier-Issoire).

*Le budget primitif 2015 de l'assainissement s'équilibre à

-section de fonctionnement 59 576,00 €uros

-section d'investissement 390 523,00 €uros

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

6. Demande de subvention ou aides financières.

Demande de subventions ou participations pour 2015 émanant de :

- ❖ Association Femmes élues du Puy-de-Dôme
- ❖ Association Française des Sclérosés en plaques.
- ❖ Association Prévention Routière
- ❖ Association Secours Populaire Français

VOTE :	POUR :	CONTRE :	11	ABSTENTION :
--------	--------	----------	----	--------------

7. Assainissement - construction station épuration.

Choix de l'entreprise chargée des travaux pour la construction d'une nouvelle station d'épuration à Ludesse d'une capacité de 440 EH

- Procédure adaptée du 30/01/2015
- Ouverture des offres du 20/02/2015
 - ✓ 10 plis sont parvenus dans les délais
 - ✓ 10 plis ont été ouverts.
 - ✓ 2 entreprises excusées.

A l'issue de la réunion du 20 février, la commission d'appel d'offres de la commune de Ludesse avait décidé de faire procéder à une étude comparative des offres.

Monsieur le Maire fait donc part aux membres du Conseil Municipal du résultat de la Commission d'ouverture des offres concernant le choix de l'entreprise, qui s'est tenue à la Maison de la Source de Coudes, le 30 Mars 2015.

Après analyse des offres, la Commission a attribué le marché à l'entreprise EPUR NATURE pour un montant de 209 753,77 euros H.T. soit 251 704,52 euros TTC

Monsieur le Maire est chargé de signer les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

8. Réservoir d'eau de Chaynat.

Proposition d'achat de la parcelle communale ZA 64 par le SIVOM de la Région d'Issoire (implantation du château d'eau).

1732 m²

Prix proposé : 692.80 € (soit 0,40 € le m²) estimé par les Domaines.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

9. Réservoir d'eau de Ludesse.

Demande d'avis de l'EPF Smaf pour l'achat de la parcelle B 249 par le l'EPF Smaf pour le compte du SIVOM de la Région d'Issoire (implantation du château d'eau).

L'EPF Smaf doit recevoir l'avis favorable de la commune sur le territoire de laquelle l'opération est prévue.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

10. Lyonnaise des eaux – convention assistance technique.

Demande signature convention assistance technique pour la facturation et l'encaissement du service de l'assainissement.

Rémunération lyonnaise : 3,50 € / facture (formule de révision chaque année)

Pour info : tarif 2014 : 3,385 €

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

11. Parcelles et biens communaux – demande d'achat par des particuliers.

Parcelles issues du Domaine Public soumises à déclassement.

Dispense d'enquête publique si on ne circule pas (ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie) et si non classement en Voirie Communale.

Baron Degnan : demande renouvellement de leur projet d'achat d'une partie du domaine public devant leurs parcelles cadastrées E 56 – E 57 – E 1331.

Stade de la procédure : rédaction du DA pour 58 m² – avant déclassement.

Autorisation signature acte de vente au profit des époux BARON.
 Rappel des conditions : frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur.
 Prix de vente fixé à 7,62 €uros le m2.
 Procédure déclassement de domaine public : déclassement sans enquête publique.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

Avril : leur propriété étant en cours de vente, ils demandent que la parcelle déclassée issue du domaine public soit vendue directement aux acquéreurs.
 Parcelle E 1309 pour 67 m2.

Autorisation signature acte de vente au profit des acquéreurs.
 Rappel des conditions : frais de notaire à la charge de l'acquéreur.
 Prix de vente fixé à 7,62 €uros le m2.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

Consorts Tacheix : la propriété sise rue du château étant en cours de vente, la parcelle déclassée issue du domaine public devant leur porte peut être vendue directement aux acquéreurs.
 Parcelle C 840 pour 26 m2.

Autorisation signature acte de vente au profit des acquéreurs.
 Rappel des conditions : frais de notaire à la charge de l'acquéreur.
 Cession gratuite, un échange de parcelle était prévu (1/3 de la parcelle C 199)

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

Alizert : demande d'achat d'une partie du domaine public devant leurs parcelles cadastrées E 251 – E 1284 et de pose de barrières pour protéger son devant de porte.
 Le conseil municipal évoque la fonction de desserte de la ruelle pour les parcelles situées au fond de l'impasse et cadastrées E 250 – E 1261 et E 252. Il ne peut dans l'état donner son accord. Cependant si M. Alizert veut demander l'accord aux propriétaires des parcelles E 250 – E 1261 et E 252 de poser une barrière amovible, le Conseil ne s'opposera pas à la pose de barrières.

12. Parcelles communales classées en jardin

Suivant demande de particuliers – fixation des tarifs de location des jardins (parcelles communales) – loyer annuel payable à terme échu, 1^{ère} échéance au 01/11/2015 - utilisation précaire, pour faire uniquement un jardin potager.

OCCUPANT	PARCELLES	SURFACE	OBS.	LOYER
CHENILLE / LEBRET	E 100	140 m2		20,00
VEISSAIRE	E 98 E 102 E 103	225 m2	Avec abri de jardin	50,00
SCHIRMER / GENIN	C 269	195 m2	Terrain clôturé	30,00

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

QUESTIONS DIVERSES

Finances communales.

Analyse financière 2014, de la Commune présentée par M. Flatrès, Trésorier.

Il est nécessaire de rester prudent sur la participation communale versée au budget assainissement afin de ne pas déstabiliser le budget communal. Une étude financière de projet pour la station de Chaynat sera à prévoir.

Les taux d'impôts communaux sont élevés par rapport à la moyenne départementale.

La dette est élevée, et il est nécessaire de rester vigilant avant la réalisation d'emprunts nouveaux.

Le prêt réalisé pour la construction peut être éventuellement renégocié.

Les charges de personnel sont maîtrisées.

La séance est levée à 21h50.

Ludesse, le 05 mai 2015